

Soit un déficit pour l'exercice de 107 113.92 € et un excédent cumulé au 31.12.2019 de 40 262.90 € (excédent reporté au 31.12.2018 de 147 376.82 €)

Investissement : Dépenses 0 €
 Recettes 118 989.70 €

Soit un excédent pour l'exercice de 118 989.70 € et un excédent cumulé au 31.12.2019 de 12 150.00 € (déficit reporté au 31.12.2018 de 106 839.70 €).

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Caisse des Ecoles :

Fonctionnement : Dépenses 974.43 €
 Recettes 0 €

Soit pour l'exercice un déficit de 974.43 € et un solde cumulé au 31.12.2019 de 0 € (excédent reporté au 31.12.2018 de 974.43 €)

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

	2020	
	Bénéficiaires	Versements
<u>Ecoles</u>		
<u>Fournitures</u> (par enfant scolarisé)		37.50 €
Ecole Publique Joseph Hudo	163	6 112.50 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	72	2 700.00 €
<u>Classe de Découverte</u> (par enfant scolarisé)		16.00 €
Ecole Publique Joseph Hudo	163	2 608.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	72	1 152.00 €
<u>Piscine</u> (par enfant du primaire)		12.00 €
Ecole publique	106	1 272.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	50	600.00 €
<u>Associations Communales</u>		
Amicale laïque		442.00 €
CCAS		7 500.00 €
Motte le son		1 000.00 €
ASM Foot		2 450.00 €
ACM Hand		3 105.00 €
Ca trotte à LA MOTTE		400.00 €
FNACA		400.00 €
Y'a pas d'âge		300.00 €
<u>Associations Intercommunales</u>		
Triangle d'Uzel		655.00 €
Comice Agricole (0.22 € / hbt)	2166 hbts	476.52 €
<u>Conseil Départemental</u>		
Fonds d'aide aux jeunes		200.00 €
FSL		400.00 €
Sapeurs-Pompiers Plouguenast		120.00 €
Les Restos du Cœur		100.00 €
Ligue contre le Cancer		200.00 €
Association « La Butte Rouge »		31.00 €
Amicale des Donneurs de Sang		50.00 €
Association Loudéacienne Sport Adapté		50.00 €

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES : participation communale 2020

Le Conseil Municipal décide de verser pour 2020 une participation communale calculée sur la base de 100 % de ce coût soit 40 861.10 € pour 62 enfants domiciliés dans la commune.

TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2020, de confier les travaux de débroussaillage à l'entreprise Gilles LE JOLY.

ACHAT DE MATERIEL

Afin d'assurer le bon fonctionnement du dispositif d'arrosage de la pelouse du stade, il est nécessaire d'installer un surpresseur qui permettra de maintenir une pression constante de 5 bars.

Le Conseil Municipal valide l'offre à 1080.00 € TTC présentée par BOBINAGE ARMORICAIN

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie au lieu-dit « La Roche au cerf »

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 11 juin 2019 a validé la réfection de la voirie de la Roche au Cerf à hauteur de 50% du montant total des travaux soit 8 946.00 € TTC. Les travaux sont maintenant terminés.